ESFOR CONSEIL
Formation & consulting en stratégie professionnelle

Présentation de notre démarche de Validation des Acquis et de l'Expérience

La Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE) correspond souvent à une envie de faire évoluer sa vie professionnelle, sécuriser son parcours et accroitre son employabilité.
La VAE permet alors de sanctionner son expérience professionnelle par un diplôme en adéquation avec son parcours.

Notre cabinet, accompagnateur VAE depuis 2010, et certifié « AAP » (Architecte Accompagnateur de Parcours) par France VAE, maitrise les référentiels de formation et le marché de l'emploi, et vous accompagnera dans le meilleur choix de diplôme correspondant à votre objectif professionnel.

Objectif de l'accompagnement VAE ?

Vous permettre de :

- Identifier la certification adéquate au regard de l'expérience acquise et de votre objectif professionnel
- Rédiger votre dossier de recevabilité et de demande
- Décrire vos activités et les relier au compétences métiers du référentiel de compétence du diplôme visé
- Préparer votre entretien avec le jury

Cette prestation d'accompagnement à la VAE va vous soutenir dans votre dynamique, votre motivation, et votre engagement.
Elle apporte des éléments de compréhension de l'exercice d'explicitation de l'expérience.
L'accompagnateur favorise le développement de l'appropriation de ses compétences et d'une estime de soi propices à l'expression orale et écrite.

A l'issue de cet accompagnement, vous aurez identifié la certification la plus en adéquation avec votre parcours et vos besoins.
Vous aurez rédigé votre dossier de VAE avec un accompagnateur expert, en présentiel ou à distance, en respectant les attendus, et serez préparé à la présentation orale face au jury.

Pré-requis : Aucun – Toutes les expériences sont prises en compte (professionnelles, extra-professionnelles, bénévoles, service civique etc…).

Si l'accompagnement VAE est réalisé sur le temps de travail (avec autorisation de l'employeur), le congé VAE sera de 48H maximum.

Financement : L'accompagnement financier est finançable via votre Compte Personnel de Formation (CPF).

Il devra être réalisé dans un délai de 6 mois maximum.
Le dossier de recevabilité devra être envoyé dans un délai de 1 à 2 mois après le 1er RDV pédagogique.

La démarche VAE est compatible avec une activité professionnelle. Toutefois, Il faut avoir conscience de la quantité importante de travail à fournir.
Celle-ci sera fonction du niveau de la certification visée, des capacités et de la disponibilité de la personne accompagnée.

Elle nécessite d'y consacrer minimum 1 à 2 heures par jour pour pouvoir rédiger son livret 2 Ce volume horaire sera évalué avec le consultant VAE.

Modalités d'accompagnement
Deux cas de figure selon le statut du diplôme

CAS n°1 – Le diplôme est référencé sur France VAE

(Le Prestataire est Accélérateur d'Accompagnement Personnalisé – AAP)
Dans ce cas, la démarche suit le parcours national France VAE :

- Le Prestataire accompagne le candidat dans la **création de son compte France VAE** ;
- Aide à la constitution du **dossier de recevabilité dématérialisé** ;
- Aide à la prise en main de la plateforme (tutoriels, navigation, dépôt des preuves, etc.) ;
- Accompagnement renforcé dans la structuration des activités, l'écriture du dossier et la préparation jury ;
- Respect du calendrier de l'AAP selon les étapes officielles (diagnostic, recevabilité, rédaction, dépôt dossier, jury).

Le Bénéficiaire s'engage à respecter les échéances fixées par la plateforme France VAE et à déposer les éléments demandés dans les délais communiqués.

CAS n°2 – Le diplôme n'est pas référencé sur France VAE

Dans ce cas, la démarche se déroule dans le cadre du **droit commun** :

- Constitution du **Livret 1** selon le modèle du certificateur ;
- Appui méthodologique à la rédaction ;
- Échanges avec le certificateur en cas de demande d'informations complémentaires ;
- À la suite de la recevabilité, accompagnement à la **rédaction du Livret 2** et préparation jury dans les conditions habituelles ;
- Le Prestataire aide également à la compréhension des exigences propres au certificateur (modalités particulières, calendrier, format du dossier, etc.).

L'accompagnement se fera sur la plateforme FRANCE VAE dont voici les conditions d'utilisation :

Les + d'ESFOR CONSEIL :

- Un premier entretien gratuit pour vous présenter nos méthodes de travail, et vous permettre de nous exposer vos attentes et interrogations.
- Une approche personnalisée en lien avec vos objectifs professionnels
- Des RDV individuels avec le même consultant tout au long de la prestation
- Un planning adapté à vos contraintes personnelles ou professionnelles

Nos engagements

Nous nous engageons à conduire votre accompagnement avec le plus grand professionnalisme et dans le respect des règles déontologiques relatives à cette démarche.

Consentement et volontariat

- Nous veillons à nous assurer que cette démarche corresponde pleinement à votre objectif, et nous assurons de votre consentement, lors d'une première rencontre qui vous permet de choisir librement votre centre de VAE et votre consultant
- Dans cette perspective, votre consultant en VAE vous présente les moyens matériels et humains, les méthodes et outils qu'il compte employer.

Confidentialité et propriété des documents

- Pendant l'accompagnement au cours des entretiens, les échanges sont strictement confidentiels.

- Nous sommes garants du bon déroulement du bilan et déclinons à cet effet une méthodologie personnalisée et adaptée conçue à partir de méthodes et techniques fiables et validées, exclusives à ESFOR CONSEIL.

Cet accompagnement peut se dérouler entièrement à distance ou avec des temps en face à face consultant. Nos locaux set nos prestations ont adapté.es aux personnes en situation de handicap.
Le délai moyen entre le 1er RDV et le démarrage de votre accompagnement est de 15 jours.

Vos engagements

- **S'organiser :** rentrer dans une démarche de VAE va vous demander une organisation sérieuse et rigoureuse entre sa vie privée (la maison, les enfants, la famille) et sa vie professionnelle. Elle implique un travail personnel en plus de ses obligations professionnelles et personnelles quotidiennes.
- **Ecrire** : les dossiers professionnels constitués par le/la candidat.e sont des documents écrits. Il est donc important d'avoir conscience qu'il s'agit d'un fort travail de rédaction de la synthèse de son expérience.
  La démarche V.A.E. ne consiste pas à donner des procédures standardisées mais à décrire, par des exemples concrets, les différentes compétences du métier et la manière de les mettre en œuvre
- **Respecter le planning** : Des temps doivent être prévus, par le/la candidat.e, pour la rédaction, afin de permettre au consultant de pouvoir réaliser son travail de correction.

DEROULEMENT

Première rencontre

- Présentation du centre de VAE, de la méthodologie et des règles déontologiques
- Validation de votre projet de VAE
- Identification de la certification visée au regard de l'expérience professionnelle acquise. - Croisement entre les différents référentiels sélectionnés et les compétences développées. – Montage, finalisation et envoi du dossier de recevabilité.

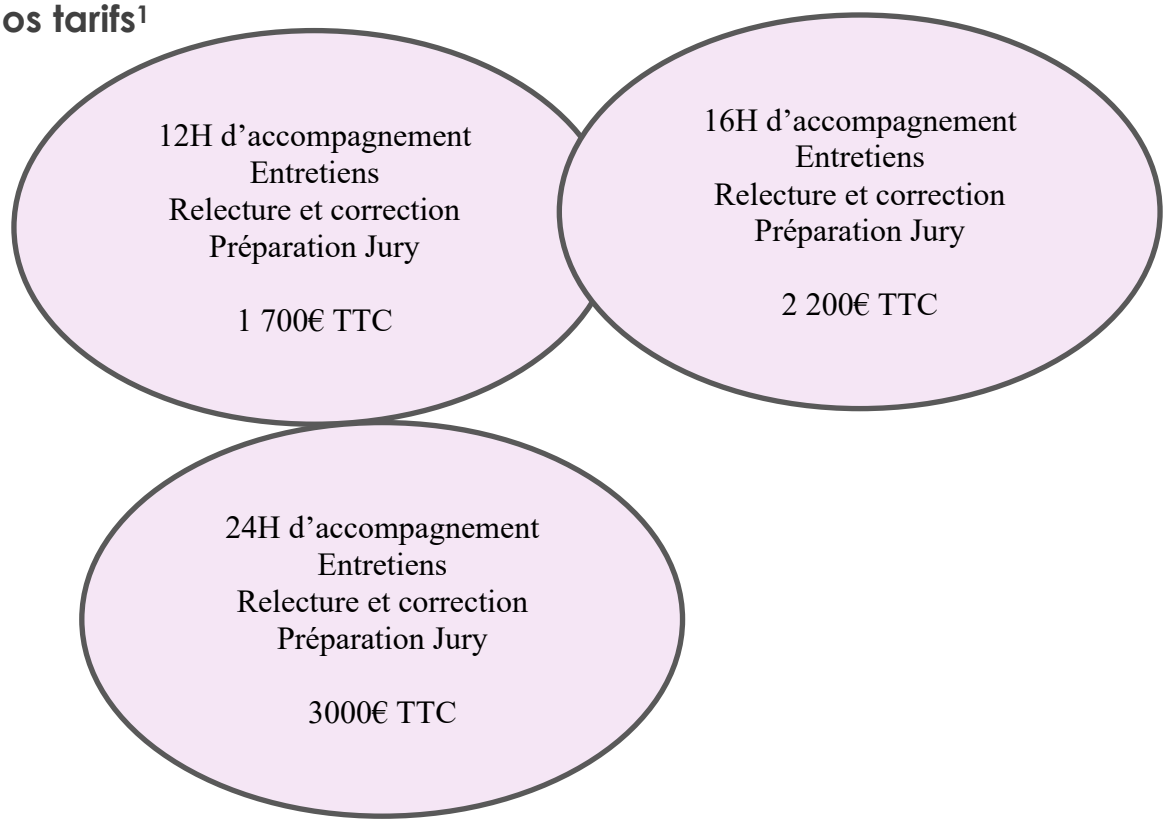
2ème Phase
Rédaction du dossier de VAE
Entretien(s) individuel(s) et phases de correction

- Présentation de la prestation, ses objectifs, la méthode, le planning de réalisation.
- Identification les éléments de l'expérience professionnelle.
- Présentation du livret à compléter et du référentiel de formation.
- Sélection et explicitation des activités professionnelles retenues pour le livret (Explicitation du parcours du candidat dans le but de repérer des situations en lien avec les différents domaines de compétences à valider, le repérage des acquis pertinents pour la validation).
- Conception d'un rétro planning jusqu'à l'envoi du dossier finalisé.
- Appui méthodologique à la rédaction du livret de validation. (Relecture, conseils et annotations de l'accompagnant. Vérification des écrits en adéquation avec le référentiel visé).

3ème phase
Entretien(s) individuel(s)

- Préparation à l'entretien avec le jury
- Bilan de l'entretien avec le jury et perspectives ouvertes en cas de validation partielle et de préconisations du jury pour la finalisation de la VAE.

Nos tarifs[1]



Cet accompagnement peut se dérouler entièrement à distance ou avec des temps en face à face consultant. Nos locaux sont adaptés aux personnes en situation de handicap.
Le délai moyen entre le 1er RDV et le démarrage de votre accompagnement est de 15 jours.

[1] Financement possible via CPF, Employeur ou FAF (nous consulter)